N° 37 — CXL^me Année | Un numéro : 5 centimes | Lundi 14 Février 1898

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

ET DU

VIGNOBLE NEUCHATELOIS

RÉSUMÉ DES NOUVELLES

Journal d'annonces paraissant tous les jours, excepté le Dimanche

BUREAUX : 3, Temple-Neuf, 3

Les lettres non affranchies ou anonymes ne sont pas acceptées. On s'abonne à toute époque.

RÉDACTION : 3, Temple-Neuf, 3

Les annonces reçues avant heures (grandes annonces avant midi) paraissent le lendemain.

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois
La Feuille prise au bureau	fr. 6 —	fr. 3 20	fr. 1 80
» franco par la poste, *en ville*	8 —	4 20	2 30
» par la porteuse hors de ville ou par la poste dans toute la Suisse	9 —	4 70	2 60
Etranger (Union postale), par 1 numéro	25 —	13 —	6 75
» » » par 2 numéros	22 —	11 50	6 —

Abonnement aux bureaux de poste, 10 ct. en sus. Changement d'adresse, 50 ct.

3, Rue du Temple-Neuf, Neuchatel

Bureau d'administration et d'abonnements de la FEUILLE D'AVIS:

H. WOLFRATH & C^ie, imprimeurs-éditeurs

TÉLÉPHONE — TÉLÉPHONE

La vente au numéro a lieu: Bureau du journal, kiosque, librairie Ul. Guyot, gare J.-S. et par les porteurs.

ANNONCES

1 à 3 lignes . . pour le canton	50 ct.	De la Suisse . . . . . la ligne	15 ct.
4 à 5 »	65	D'origine étrangère	20
6 à 7 »	75	Réclames	30
8 lignes et au-delà . . . la ligne	10	Avis mortuaires, minimum . . .	2 fr.
Répétition	8	Avis tardif, 20 ct. la ligne, minim.	1

Lettres noires, 5 ct. la ligne en sus. — Encadrements depuis 50 ct.

Bureau d'Annonces : HAASENSTEIN & VOGLER, Temple-Neuf, 3

Bulletin météorologique — Février

Les observations se font à 7 h., 1 h. et 9 h.

OBSERVATOIRE DE NEUCHATEL

JOURS	Tempér. en degrés cent. MOYENNE	MINIMUM	MAXIMUM	Barométre MOYENNES	Eau tombée	Vent domin. DIR.	FORCE	ETAT DU CIEL
12	— 3 5	— 8 2	+ 1.6	728.2		N.E.	faibl.	clair
13	— 1.0	— 6.6	+ 5.0	727.1		var.	»	»

Du 12. Brouillard sur le lac de 8 à 9 heures du matin, et sur le sol pour un moment vers 9 heures; soleil depuis 10 1/2 heures.

Du 13. Givre le matin; toutes les Alpes visibles le soir.

Hauteurs du Baromètre réduites à 0

suivant les données de l'Observatoire

(Hauteur moyenne pour Neuchâtel : 719mm,5)

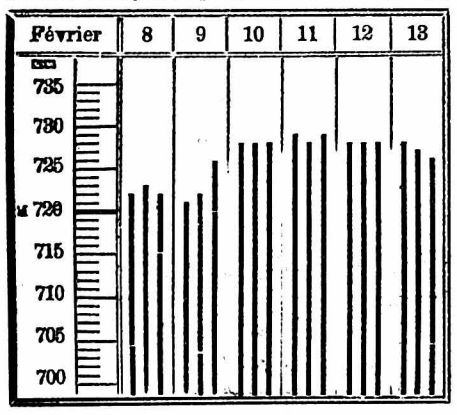

(STATION DE CHAUMONT altit. 1128 m.)

10	— 4.1	— 9.0	— 2.0	671.3		N.O.	moy.	var.

Soleil depuis 10 heures du matin. Alpes visibles. Beau temps.

7 heures du matin

	Altit.	Temp.	Barom.	Vent.	Ciel.
11 février	1138	— 6.2	672.3	E.	clair

PUBLICATIONS COMMUNALES

La Commune de Neuchâtel

offre en soumission

un lot de 30 plantes charpentes cubant 12m3,64 situé dans la forêt de **Pierre-Gelée.**

Les offres devront être adressées à la Direction des Finances communales, avant le 17 février, à midi. 1589

Neuchâtel, le 12 février 1898.

Commune de Corcelles-Cormondrèche

Conformément à la loi, les personnes domiciliées dans le ressort communal de Corcelles-Cormondrèche, qui possèdent des immeubles dans d'autres localités du canton, ainsi que les personnes non domiciliées dans cette Commune mais qui y possèdent des immeubles, sont invitées à faire parvenir au caissier communal à Cormondrèche, jusqu'au 28 février courant, une déclaration signée, indiquant la situation, la nature et la valeur de ces immeubles.

A défaut de cette déclaration, les contribuables seront taxés sans recours.

Corcelles-Cormondrèche, 9 février 1898,

1501 *Conseil communal.*

Commune des Geneveys-sur-Coffrane

Place au concours

Le Conseil communal des Geneveys-sur-Coffrane met au concours la place **de concierge et garde-police** de la localité.

Entrée en fonction : le 23 avril 1898.

Traitement : 1,000 fr., plus logement, chauffage et éclairage.

Adresser les offres, **jusqu'au 15 février prochain,** à M. Louis Dubied, chef de police, qui donnera connaissance du cahier des charges.

980 *Conseil communal.*

COMMUNE DE COLOMBIER

En conformité de la loi, les personnes domiciliées dans le ressort communal de Colombier, qui possèdent des immeubles dans d'autres localités du canton, ainsi que les personnes non domiciliées dans cette Commune, mais qui y possèdent des immeubles, sont invitées à adresser à la **Caisse communale,** d'ici à fin février, une déclaration signée indiquant la situation, la nature et la valeur de ces immeubles.

A défaut de cette déclaration, les contribuables seront taxés sans recours.

Colombier, le 2 février 1898.

1304 *Conseil communal.*

EXAMENS D'APPRENTIS

En exécution du titre 2 de la loi du 21 novembre 1890 sur la protection des apprentis, le département soussigné porte à la connaissance des parents, des maîtres et maîtresses d'apprentissage, ainsi que des apprentis et apprenties, qu'il organisera les examens prévus par la loi aux époques suivantes pendant l'année 1898 :

1° Pour les apprentis jardiniers, une seule série en mars.

2° Pour les apprentis boulangers et confiseurs, une première série en mars, une seconde série en octobre.

3° Pour les apprentis et apprenties de toutes les autres professions, une seule série dans les mois de juin ou de juillet.

Inscriptions

Tous les apprentis ou apprenties qui désirent participer aux examens indiqués sous chiffre 3 et concourir pour l'obtention du diplôme et des primes accordés par l'Etat aux plus méritants, sont priés de s'adresser **jusqu'au 1^er avril au plus tard,** au Greffe des Prud'hommes, s'ils habitent Neuchâtel, la Chaux de Fonds ou le Locle et, dans toutes les autres communes, au Secrétariat communal. Ils en recevront un bulletin contenant les renseignements utiles à la préparation aux examens, à la confection de leur pièce d'épreuve, etc.

Ce bulletin doit être rempli soigneusement et rapporté, signé de l'apprenti et du maître d'apprentissage, au bureau qui l'a délivré, pour le 1^er avril, faute de quoi l'apprenti ne pourrait plus être reçu aux examens pendant l'année 1898.

Les apprentis jardiniers, boulangers et confiseurs de toutes les parties du canton devront s'adresser à M. Arnold Kohly, inspecteur cantonal des apprentissages, à la Chaux-de-Fonds, **avant le 1^er mars,** soit qu'ils désirent se présenter pour les examens du printemps ou ceux d'automne, ceci en vue de la publication d'une liste complète des apprentis inscrits.

Conditions d'admission

Pour être admis aux examens, les candidats au diplôme devront avoir fait **au moins** les deux tiers de leur apprentissage aux dates qui suivent :

a) Le 15 mars pour les apprentis jardiniers, les boulangers et confiseurs dont les examens ont lieu en mars.

b) Le 15 octobre pour les boulangers et confiseurs dont les examens ont lieu en octobre.

c) Le 1^er juillet pour les apprentis et apprenties de toutes les autres professions dont les examens ont lieu en juin ou juillet.

La date exacte des examens sera désignée ultérieurement à tous les intéressés, avec l'indication de la localité et des ateliers dans lesquels les apprentis devront se présenter pour exécuter les travaux fixés par le jury de leur profession.

Afin de donner toute l'unité désirable dans le travail des commissions d'examen en même temps que pour réduire la dépense qui incombe à l'Etat, nous grouperons, lorsque ce sera possible, tous les apprentis appartenant à la même profession, dans une même série de jours et une même localité pour leur examen.

A moins de circonstances spéciales, les examens professionnels auront lieu dans les localités suivantes :

a) Pour les horlogers, à la Chaux-de-Fonds et au Locle.

b) Pour les mécaniciens, à Couvet.

c) Pour les couturières et modistes, à Neuchâtel, de même que pour les professions non désignées ci-dessus, à moins que le nombre des apprentis inscrits ne nous engage à les grouper par régions ou par districts.

Tous les apprentis et apprenties examinés dans un autre district que celui où résident leurs maîtres et maîtresses d'apprentissage seront indemnisés de leurs frais de chemin de fer.

Les demandes de renseignements complémentaires devront être adressées à M. Arnold Kohly, inspecteur cantonal des apprentissages, à la Chaux de Fonds.

Neuchâtel, le 2 janvier 1898. 1547

Le Chef du Département de l'Industrie et de l'Agriculture,

COMTESSE.

IMMEUBLES A VENDRE

Enchères d'immeubles à Cormondrèche

Samedi 26 février 1898, dès 7 1/2 heures du soir, à la maison du village, à Cormondrèche, M. Jean-Baptiste Marion et l'administrateur de la succession répudiée de David Auguste Marion réexposeront en vente, par voie d'enchères publiques, les immeubles suivants :

Territoire de Corcelles et Cormondrèche

1. Article 1088, plan f° 23, n°s 98 à 102. **A Cormondrèche,** habitation, cave et remise de 132m² et places de 44m².

2. Article 1093, plan f° 23, n°s 103 à 108. **A Cormondrèche,** bâtiment attenant au précédent, à l'usage de grange, écurie et remise de 125m², places de 153m², jardin de 170m² et verger de 330m².

Assurance des deux bâtiments : 13,500 fr.

3. Article 1091. **Les Crétaux,** vigne de 525m² et pré de 18m².
4. 1095. **Les Jopesses,** vigne de 525m².
5. 1098. **Sur le Creux,** vigne de 668m².
6. 1487. **L'Homme-Mort,** vigne de 176m².
7. 453. **L'Homme Mort,** vigne de 174m².
8. 454. **L'Homme Mort,** vigne de 605m².
9. 171. **Les Vernets,** champ de 3170m².

Territoire de Colombier

10. Article 760. **Sous le Villaret,** vigne de 656m².

Territoire d'Auvernier

11. Article 809. **Sagnardes,** vigne de 792m².

Pour prendre connaissance des conditions et pour visiter les immeubles, s'adresser aux notaires **F.-A. DeBrot, à Corcelles, ou Ernest Paris, Colombier.** 818

Maison de rapport

A vendre une maison de rapport, située au centre de la ville et pouvant particulièrement convenir à un entrepreneur. Terrasse et locaux pour entrepôt. S'adr. **Etude Ed. Petitpierre, notaire, Terreaux 3.** 1595

A VENDRE

ou **à louer,** à Neuchâtel, une propriété comprenant une petite maison d'habitation, 18 ares de vignes, 8 ares de jardin, verger, etc. Conviendrait à des personnes tranquilles. S'adr. sous chiffre H 1579 N à l'agence Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.

A vendre à Neuchâtel

Jolie maison neuve, renfermant quatre logements, et située à proximité de la ville; terrasse devant la maison. Terrain de dégagement en nature de jardin et de verger, pouvant servir de **sol à bâtir pour deux maisons. Jolie situation.** — Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser **Etude G. ETTER, notaire, Place-d'Armes 6, Neuchâtel.** 1542

A vendre, à proximité immédiate de la ville, un beau terrain à bâtir. S'adr. à l'Etude Ed. Junier, notaire, rue du Musée 6. 1581

VENTE D'IMMEUBLES

A NEUCHATEL

A vendre plusieurs maisons en ville; **une propriété à Tivoli-Serrières, sur la route cantonale;** une dite **aux Sablons** comprenant **un magnifique bâtiment** et une maison plus modeste, ces deux propriétés divisibles. S'adresser au notaire Beaujon, à l'hôtel de ville. 1200

A VENDRE

à Neuchâtel, **à cinq minutes** du funiculaire Ecluse-Plan, une propriété avec un grand verger à fruits et jardins. S'adresser à **M. J.-Albert Ducommun,** préposé aux Poursuites, Neuchâtel. 341

Vente de Vignes

à Corcelles

Le samedi 19 février 1898, à 8 h. du soir, à la maison du village, à Cormondrèche, il sera exposé en vente par voie d'enchères publiques, les immeubles suivants :

I. Pour M^me veuve Hubert-Giroud et ses enfants:

Cadastre de Corcelles-Cormondrèche

Art. 771. Cudeau du haut, vigne de 396 mètres.

Art. 1175. Sur les Rues, vigne de 750 mètres.

II. Pour M^me Leiser

Art. 901. La Chapelle, vigne de 651 mètres.

III. Pour M. H. Béguin, à Rochefort

Art. 72. Sur le Creux, vigne de 515 mètres.

IV. Pour M^me Célestine Benoit née Cornu

Cadastre de Colombier

Art. 109. Sous le Villaret, vigne de 670 mètres.

1489 **F.-A. DeBrot, notaire.**

VENTES AUX ENCHÈRES

ENCHÈRES PUBLIQUES

Le jeudi 17 février 1898, à 10 h. du matin, à la cour de la Balance, entrepôt Lambert, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des objets ci-après : 1 commode bois dur, 1 lampe à suspension, 1 petit miroir, 2 cages doubles et 4 canaris.

La vente aura lieu contre argent comptant et conformément aux dispositions de la loi fédérale sur la poursuite.

Neuchâtel, 12 février 1898.

1374 *Office des Poursuites.*

Enchères de Mobilier

aux Prises de Gorgier

Mercredi 16 février courant, dès 2 heures après midi, il sera vendu aux enchères publiques, au domicile du citoyen Ed. Degoumois, aux Prises Cornu, sur Gorgier, le mobilier suivant :

2 lits complets, 1 canapé, un bureau à trois corps, 1 pendule dite neuchâteloise, 1 horloge œil de bœuf, 2 tables, 4 tabourets, 6 chaises et de la batterie de cuisine.

St-Aubin, le 8 février 1898.

1472 *Greffe de Paix.*

ANNONCES DE VENTE

Attention!

Reçu un wagon de

briquettes B

que je puis livrer franco à domicile pour les habitants de Corcelles, Cormondrèche et Peseux. **Léon Racine,** combustibles, Corcelles n° 50. 1587c

A VENDRE

bon marché, un **potager** et une **poussette** usagés. S'informer du n° 1598 à l'agence Haasenstein & Vogler.

A VENDRE

un beau veau-génisse, âgé de 15 jours, pour élever, chez Samuel Dubied, Saint-Blaise. 1550

JAMES ATTINGER

Librairie-Papeterie — Neuchâtel

P. Ronsix. Dictionnaire manuel des idées suggérées par les mots 6.—

Théâtre du jeune âge. Les contes de fées à la scène 3.50

Roger Dombre. Les demoiselles Danaïdes 3.50

Echalas

mélèze, blanc et rouge, 1^er choix, 1m,50 longueur pour vignes américaines, 1m,45 longueur pour vignes du pays. S'adresser à J. Morand, juge de paix, à Martigny (Valais). H 1477 L

BIJOUTERIE HORLOGERIE ORFÈVRERIE

Beau choix dans tous les genres

Ancienne Maison JEANJAQUET & Cie. *Fondée en 1833.*

A. JOBIN

Successeur

Maison du Grand Hôtel du Lac

NEUCHATEL

Volaille engraissée de table

fraîchement tuée tous les jours, jeune et grasse, est expédiée en paniers de 5 kg.: 1 oie grasse ou à rôtir avec poularde, 6 fr. 25; 1 dindon bien engraissé ou 3 à 4 chapons, 6 fr. 90; 3 à 5 canards gras ou poulardes, ou poules à soupe, 6 fr. 30; 9 livres beurre de table, frais, de bon goût, I^re sorte, 8 fr. 80; 9 livres miel pur, naturel, clair et dur, I^re sorte, 5 fr. 90; 4 1/2 livres beurre et 4 1/2 livres miel pour 7 fr. 50 les deux; 60 pièces œufs de couronne, emballés soigneusement, 5 fr. 40. Tout est expédié franco. A l'époque des chaleurs, la volaille est emballée dans de la glace. T. Jawetz, Buczacz n° 13, Autriche. H-X

Contre l'humidité

employez « la Merveilleuse » ; imperméabilise la chaussure, ne salit pas les vêtements et n'empêche pas de cirer. Prix : 1 fr. 50 le flacon. Seul dépôt :

Magasin de Chaussures

G. PÉTREMAND

Moulins 15, Neuchâtel

TÉLÉPHONE

Graisses pour chaussures, en boites de 30, 50 et 75 cent. 1493

Entreprise de serrurerie

en tous genres

GOTTFRIED WALTHER

Auvernier (Neuchâtel)

Spécialité de potagers économiques à flamme renversée, travail prompt et soigné.

Prix modérés et conditions avantageuses de payement. 312

DENTIFRICES DE CHOIX

FABRICATION IRRÉPROCHABLE

Sur demande, envoi franco du prix courant avec le mode d'emploi et instructions détaillées sur l'hygiène de la bouche.

DÉTAIL DEMI-GROS

F. NADENBOUSCH

CHIRURGIEN-DENTISTE

NEUCHATEL — — (SUISSE)

MANUFACTURE et COMMERCE DE

PIANOS

GRAND ET BEAU CHOIX

pour la vente et la location. 12

MAGASIN LE PLUS GRAND ET LE MIEUX ASSORTI DU CANTON

Rue Pourtalès n^os 9 et 11, 1^er étage.

Prix modérés. — Facilités de paiement.

Se recommande,

HUGO-E. JACOBI

NEUCHATEL

HALLE AUX TISSUS

Grande vente de BLANCS de février

à très bon marché 1502

SPÉCIALITÉ DE

CHAMBRES COMPLÈTES

sapin verni clair, naturel, façon érable, façon pitchpin

pratiques, avantageuses et d'un très joli effet

SALLES DE VENTES

21, faubourg du Lac, 21. 1540

Photo-Club de Neuchâtel

Le premier numéro du

BULLETIN DU PHOTO-CLUB

DE NEUCHATEL

largement illustré d'après les travaux des membres de la Société, est en vente à l'Office de photographie, à Neuchâtel, et chez tous les libraires. Prix, 50 cent. Prix d'abonnement pour la série de 6 numéros : 2 fr. 50. 1552

Caoutchoucs & Snow-Boots

Magasin de Chaussures

G. PÉTREMAND

Moulins 15, Neuchâtel 1494

ENVOIS A CHOIX — TÉLÉPHONE

ON DEMANDE A ACHETER

On demande à acheter d'occasion, un

coffre-fort.

Adresser les offres, sous chiffre H 1585 N, à l'agence Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.

APPARTEMENTS A LOUER

A louer, dès St-Jean, un appartement de trois chambres, cuisine et dépendances, rue Pourtalès 6. S'adr. **Etude Ed. Junier, notaire,** rue du Musée 6. 1441

On offre à louer

à Bôle, pour le 1er avril ou une époque à convenir, un logement de 3 chambres, cuisine, cave, galetas et jardin. S'adresser à Lina Evard, à Bôle. 1577

A louer, pour Saint-Jean, rue Pourtalès, deux logements de 4 pièces. — Etude E. Bonjour, notaire, St Honoré 2. 1341

A LOUER

pour la St-Jean ou plus tôt, soit séparément, soit formant un tout, deux appartements de 4 à 5 chambres chacun, avec dépendances et grande terrasse, à l'Evole. Pourrait convenir pour pensionnat. S'adresser à M. Grellet. Evole 9. 11803

Corcelles n° 9

A louer, tout de suite ou pour le 23 avril, un beau logement de 3 ou 4 chambres, au soleil. Eau sur l'évier, buanderie, chambre à serrer, cave, jardin potager et d'agrément, beaux ombrages, vue splendide du lac et des Alpes, à proximité de la Gare. 816

A LOUER

appartement de 3 pièces avec alcôves, à de favorables conditions. S'adresser Etude G. Etter, notaire, Place-d'Armes 6. 1549

A LOUER

pour fin février, un logement de trois chambres, cuisine, cave et galetas, situé au soleil. S'adresser Place d'Armes 8, au second. 1596c

A louer, dès le 24 juin 1898, au quai des Alpes, trois 1233

beaux appartements

ayant vue au midi et au couchant et comprenant sept chambres, chambre de bain et dépendances. Eau, gaz, électricité, chauffage à eau chaude, indépendant pour chaque étage.

S'adresser Etude Max Reutter, avocat, faubourg de l'Hôpital 3.

A louer à Corcelles

un appartement de 3 chambres, au soleil, avec cuisine, dépendances, jardin, eau sur évier, à partir de St-Georges. S'adr. à Th. Colin, au dit lieu. 829

A louer

pour St Jean, un bel appartement de cinq chambres, cuisine et dépendances, à la rue des Terreaux.

S'adresser Etude Ed. Petitpierre, notaire, Terreaux 3. 1112

Chambre et pension

demandées pour jeune homme entrant à l'Ecole de commerce en avril. Offres avec prix case postale 5774, Neuchâtel. 1348

OFFRES DE SERVICES

UNE JEUNE FILLE

25 ans, cherche place de garde-malade ou pour tout faire dans un petit ménage. Bons certificats. S'adr. ruelle Dublé 1. 1569c

Une demoiselle

bien recommandée, parlant les deux langues et connaissant bien les travaux du ménage, cherche place à la Chaux-de-Fonds ou à Neuchâtel, pour diriger un petit ménage. Pourrait enseigner l'allemand aux enfants. On exige surtout de bons soins. Gages suivant entente. Prière d'adresser offres sous chiffres Cc 469 C à l'agence Haasenstein & Vogler, la Chaux-de-Fonds.

Une jeune fille

de 24 ans cherche place comme **cuisinière ou femme de chambre** dans une famille où elle aurait l'occasion d'apprendre la langue française. Certificats et photographie à disposition. Offres sous chiffres Pc 354 Lz à Haasenstein & Vogler, à Lucerne.

Un homme de confiance, marié, cherche une place comme

maître-valet ou cocher.

S'adresser à Mlle de Wurstemberger, Grand'Rue n° 16, Berne. H-Y

Jeune homme

cherche place comme cocher dans une bonne maison; à défaut, dans un magasin. S'informer du n° 1468c au bureau Haasenstein & Vogler. 1468c

Une jeune fille

de St-Gall, âgée de 23 ans, **couturière,** désirant apprendre le français, cherche une place de **femme de chambre** dans une bonne famille, ou dans un hôtel, comme lingère, à Neuchâtel. — S'informer du n° 1546c au bureau Haasenstein & Vogler.

Une journalière se recommande pour des journées, soit pour laver, récurer ou comme remplaçante. S'adr. à Marie Probst, rue des Moulins 13. 1529c

Jeune fille

âgée de 19 ans, sachant bien les travaux du ménage, **cherche place,** de préférence dans un pensionnat de demoiselles ou bonne maison particulière, où elle aurait l'occasion d'apprendre à fond la langue française. On payerait prix de pension modeste et exige des leçons journellement. Offres sous chiffres O 535 Y à l'agence Haasenstein & Vogler, Berne.

PLACES DE DOMESTIQUES

ON DEMANDE

pour faire tout le ménage, une fille aimant les enfants et ayant un peu de service. Entrée immédiate. S'adresser Industrie 6, au rez-de-chaussée. 1571c

On demande, pour tout de suite, dans une bonne famille **à Zurich,** pour deux enfants d'un an et de quatre ans, une

BONNE

(Suissesse française) parlant un bon français, propre, aimant les enfants et d'un bon caractère. Pour le commencement les gages sont de **20 à 24 fr.** par mois. On ne regardera pas à augmenter les gages si la personne sait bien son service. De bons certificats et recommandations sont exigés. Adresse : Mme Fischer. Universitätsstrasse n° 9, Zurich. Hc 663 Z

ON DEMANDE

pour tout de suite, **une fille de cuisine,** forte et robuste. S'adr. au bureau de l'Hôtel du Faucon, Neuchâtel. 1171

ON DEMANDE

pour entrer tout de suite, un valet de chambre, principalement pour le service de salle à manger. S'adresser par écrit avec certificats et photographie à l'agence Haasenstein & Vogler, Neuchâtel, sous chiffre H 1575 N. A la même adresse, on demande deux bonnes filles de cuisine.

ON DEMANDE

un bon domestique de ferme, actif et robuste, pour entrer tout de suite ou d'ici au 15 mars. **Bon gage.** S'adresser sous chiffres H 1578 N à l'agence Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.

Dans un pensionnat de demoiselles,

on demande une fille

pas trop jeune, sachant bien cuire et connaissant le service d'un ménage soigné. Bons gages. S'informer du n° 1568 à l'agence Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.

UNE JEUNE FILLE

intelligente, catholique, ayant quitté l'école, trouverait bonne occasion d'apprendre à fond l'allemand, les travaux du ménage et le service du magasin. S'adr. pour conditions, à M. M. Stump, libraire, Interlaken. H 501 Y

On cherche

dans une bonne famille, une jeune fille comme volontaire, pour apprendre l'allemand et les travaux dans le ménage. Bonnes références. — S'adresser à Mme Marie Schad, couturière, Rheinfelden, canton d'Argovie. 1449

On demande, pour le 20 courant,

UNE FILLE

de 17 à 20 ans, sachant un peu faire la cuisine et aider aux travaux d'un ménage soigné. Bons certificats exigés. S'informer du n° 1516c au bureau Haasenstein & Vogler.

EMPLOIS DIVERS

Dans un **magasin d'épicerie** de la Suisse romande, on demande

un employé sérieux

parlant français et allemand, et bien au courant du travail de bureau. Bonnes références indispensables. Entrée immédiate. Offres écrites sous chiffres H 1562 N à MM. Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.

Un homme sérieux

et bien recommandé, connaissant la comptabilité, désire un emploi dans un bureau d'expéditeur, magasinier ou tout autre emploi de ce genre. S'informer du n° 1582c au bureau Haasenstein & Vogler.

Comptable expérimenté

bon négociateur, recherche emploi dans

commerce ou industrie.

Par la suite, s'intéresserait dans la maison ou s'associerait. — Adresser offres, sous H 1597 N, à l'agence Haasenstein & Vogler.

Un jeune homme

de bonne famille de la Suisse allemande, désirerait entrer comme garçon de magasin à Neuchâtel ou environs. S'adresser à Daniel Wirth, Hunibach, près Thoune. 1511c

On cherche

pour une jeune fille du canton de Zurich (17 ans), qui a suivi les cours de l'école de commerce, une place dans un bureau ou dans un magasin de la Suisse romande, où elle pourrait se perfectionner dans la langue française. Elle parle aussi, outre l'allemand, un peu l'anglais et l'italien. S'adresser à Mme Rohr, pasteur, Brunnen (canton de Schwytz). 1177

Une jeune fille

de 17 ans, de bonne famille, qui désirerait apprendre la langue française, cherche place comme volontaire, de préférence dans un magasin de modes. Pour tous renseignements, s'adresser au restaurant de la gare, à Eiken. 1445c

Un jeune garçon

cherche une place quelconque, pour apprendre le français. — Adresse : J. Burkhard, Kaufmannweg 7, Lucerne. Hc 386 Lz

Une jeune fille

de bon caractère, sachant assez bien la langue française, cherche place dans un

MAGASIN

bien fréquenté, où elle aurait l'occasion de se perfectionner dans la langue. Entrée le 1er ou 15 mars. Un petit gage est demandé. Bon traitement préféré. Offres sous chiffres Rc 404 G à Haasenstein & Vogler, à Saint-Gall.

Commissionnaire

sachant l'allemand et le français, trouverait bonne place pour tout de suite, chez **M. Henichel, rue Pourtalès 3.** Bonne rétribution. 1554c

Une ouvrière

repasseuse et blanchisseuse

cherche place pour le 1er mars. S'informer du n° 1421c au bureau Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.

APPRENTISSAGES

Jeune homme peut entrer, à des conditions favorables, comme

apprenti coiffeur

auprès d'un bon maître capable du canton de Berne. Entrée à Pâques ou tout de suite. On préférerait jeune homme ayant déjà travaillé chez un coiffeur. Offres sous chiffres M 458 Y à Haasenstein & Vogler, Berne.

Un jeune homme

ayant fait ses classes et possédant une belle écriture pourrait entrer dans un bureau de la ville. Il aurait une petite rétribution dès le commencement. Adresser les offres case postale 5766. 1535c

A LOUER

pour le 24 juin prochain, rue des Beaux-Arts, un logement de 4 chambres et dépendances. S'adr. à l'Etude Wavre. 1342

CHAMBRES A LOUER

A louer, une chambre non meublée avec alcôve. S'adr. de midi à 2 h., rue du Trésor 11, au 4me. 1591

A louer, une jolie chambre meublée, avec entrée indépendante. Evole n° 17, 3me étage, 1515c

Chambre meublée, indépendante, à louer. — S'adresser rue Pourtalès 11, au 2me étage. 1526

Une chambre à louer, rue de l'Hôpital n° 11, au magasin. 1499

On offre à louer

une jolie chambre meublée, indépendante, au prix de 20 fr. par mois. S'inf. du n° 1336c au bureau Haasenstein & Vogler.

Chambres et pension

et pension seule. Môle 3, 1er. 1338c

PENSION DES ARTS

rue Pourtalès 13

Chambres confortables. — Cuisine soignée.

PRIX MODÉRÉS. 1198

Jolie chambre meublée, se chauffant. Rue Pourtalès 11, chez **M. Caversasi.** 519

Jolie chambre meublée, à une personne rangée. Rue Pourtalès 2, 1er étage, à droite. 1109

Jolie chambre et bonne pension. S'informer du n° 154 au bureau Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.

Jolie chambre meublée à louer, rue Coulon 6, 3me étage. 1204c

A louer, une belle petite chambre, meublée ou non. S'adr. Parcs 9. 1572c

LOCATIONS DIVERSES

A louer un grand local pour magasin ou atelier. Ecluse 25. 1592

Tir fédéral de 1898

A NEUCHATEL

A louer un **grand jardin-restaurant** situé à l'entrée de la place de fête, avec tous les accessoires pour un service facile.

Place pour un millier de personnes. — Beaux ombrages.

S'adresser au notaire Beaujon, à Neuchâtel. 1560

A remettre

pour le 15 mars, une petite boucherie bien achalandée. Peu de reprise. — A la même adresse, cheval et voiture à vendre. S'adresser, sous chiffre H 1491 N, à l'agence Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.

ON DEMANDE A LOUER

Un ménage

solvable, demande à louer, tout de suite ou pour époque à convenir, un logement de 2 ou 3 pièces et dépendances, aux abords de la ville, côté Est. Adresser les offres sous chiffres L. B. R., poste restante. 1570c

On demande à louer pour quelques semaines, à

Colombier

à partir du 25 courant, une bonne chambre à proximité de la caserne. Adresser les offres sous H. 1503c N. au bureau Haasenstein & Vogler.

On demande à louer

pour tout de suite, un petit logement situé au 1er ou au rez-de-chaussée, de 3 à 4 pièces et dépendances. — S'adresser aux initiales C. C. B., poste restante, Neuchâtel. 1483c

Mécanicien-serrurier

On désire placer un **jeune homme,** fort et robuste, comme **apprenti serrurier-mécanicien,** dans un bon atelier. S'adr. à **M. Moll,** St-Aubin. 1580

ZURICH

Une tailleuse habile demande une jeune fille de bon caractère comme **apprentie tailleuse** et pour aider un peu dans le ménage. Occasion d'apprendre la langue allemande. Bons soins. S'adresser à Mme Elise Gasser, tailleuse, Waffenplatzstrasse n° 65, Zurich-Enge. H 715 Z

Un jeune homme

actif et intelligent, cherche place tout de suite comme **apprenti démonteur et remonteur;** il fournirait l'outillage au complet et demande à être logé et nourri chez son patron. S'adresser sous chiffre B 465 C à MM. Haasenstein & Vogler, à Chaux-de-Fonds.

AVIS DIVERS

Musique Militaire de Neuchâtel

CONCOURS

Un concours est ouvert pour la fourniture des objets d'habillement et d'équipement suivants :

60 tuniques,
60 pantalons,
60 képis avec garnitures,
60 casquettes,
60 fourragères,
60 paires de trèfles,
60 gibernes.

Les modèles ainsi que le cahier des charges peuvent être consultés tous les jours, de midi à 2 heures, chez **M.** Fritz Weber, président, auquel les offres devront être adressées jusqu'au jeudi 24 février prochain. 1538

Asile évangélique de Cannes

Les personnes bienveillantes qui s'intéressent à cette institution, créée pour malades de toute confession et de toute nationalité, sont informées qu'une **vente en faveur de l'Asile** a été organisée à Cannes et que leurs dons seront reçus avec la plus vive reconnaissance, jusqu'au 25 février, par Mme Alfred Otz, faubourg de l'Hôpital 19, et Mlle **M.** Bertrand, Comba-Borel, à Neuchâtel; par Mlle Chapuis, à Fleurier, et directement par l'Asile évangélique, à Cannes. 1588c

SAINT-BLAISE

Salle de Justice de paix

Lundi 14 février 1898

à 8 heures du soir

CONFÉRENCE

SUR LE

Rachat des chemins de fer suisses

ORATEUR :

M. Robert COMTESSE, conseiller national

Tous les citoyens indistinctement sont invités à assister à cette importante assemblée. 1583

Un jeune père de famille, **TAILLEUR,** recommandé, demande instamment des raccommodages à faire à la maison. S'adresser à **M.** Tissot, Grand'rue 10, au 3me étage. 1567c

On demande à emprunter

50,000 fr.

contre hypothèque en premier rang d'immeubles situés à Neuchâtel. — Taux d'intérêt offert 4 1/2 %.

S'adresser Etude G. Etter, notaire, Place-d'Armes 6. 1586

On prendrait, dans une bonne famille de la Suisse allemande,

une fille

bien élevée, désirant apprendre l'allemand et fréquenter les bonnes écoles de la ville. Conditions très avantageuses. S'adresser sous chiffres T 553 Y, à Haasenstein & Vogler, Berne.

7,000 fr.

à prêter immédiatement contre garantie hypothécaire de premier ordre. S'adresser Etude Ed. Petitpierre, notaire, Terreaux 3. 1594

LES PENSIONNATS

et familles désirant recevoir des élèves de la Suisse allemande, seront satisfaits de l'efficacité de quelques insertions dans les journaux suivants :

Zurich, Die Schweiz

journal illustré très distingué, paraissant deux fois par mois (édition 10,000 exemplaires) et répandu dans toute la Suisse allemande;

Lucerne, Schweiz Haushaltungsblatt

paraissant deux fois par mois (édition 13,000 exemplaires);

Lucerne, Tagblatt

journal quotidien le plus répandu de la Suisse centrale (édition 11,000 ex.).

S'adresser à l'agence de publicité H. Keller, Lucerne. K 253 L

SOCIÉTÉ SUISSE DES COMMERÇANTS
Section de Neuchâtel

Messieurs les membres de la Société sont avisés que le local de la Section a été transféré au **Café-Restaurant REBER** (anciennement *Heimath*), 1er étage, rue du Seyon n° 7 *bis*. — Ils sont en outre informés que le dit local est ouvert de 8 heures du matin à 10 ½ heures du soir.

1490 **Le Comité.**

Banque d'Épargne de Colombier

MM. les actionnaires sont informés qu'ils peuvent dès ce jour retirer à notre Caisse, contre remise du coupon n° 2, le **montant du dividende de 1897,** fixé par l'assemblée du 11 courant, à 6 %.

Colombier, le 12 février 1898.

1574 *LE COMITÉ.*

JACQUES KISSLING

Neuchâtel, rue des Terreaux n° 5, 2me étage, se recommande pour la reliure de *Mon Voyage en Suisse.*

OUVRAGE SOIGNÉ 1573c

ASSOCIÉ

UN JEUNE HOMME ACTIF ET SÉRIEUX, disposant d'un petit capital, est demandé comme associé pour une entreprise industrielle. La parfaite connaissance de la construction, de la comptabilité, du français et de l'allemand est exigée.

Inutile de se présenter sans de sérieuses recommandations.

Adresser les offres avec références, sous chiffre H 1450 N, à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.

LINGÈRE

Une bonne lingère se recommande pour des travaux de lingerie, habillements de garçon et raccommodages à la maison. S'adr. rue de l'Industrie 17. 4me étage 1279

15,000 fr.

à prêter au 4 %, contre première hypothèque.— S'adresser Etude G. Etter, notaire, Place-d'Armes n° 6. Neuchâtel. 1543

Ebenezer-Kapelle, Neuchâtel
Rue des Beaux-Arts 11.

THEEFEST

Dienstag 15. Febr., abends 8 Uhr.

Eintritt: 80 cent. 1537c

On désire placer

une fille de 16 ans, dans une honorable famille de la Suisse française, où elle pourrait fréquenter une école supérieure. Prix de pension 700 à 900 fr. par an. — Offres à M. Niesper-Meyer, Bâle. Ma 2404 Z

ÉCHANGE

Parents à Schaffhouse désirent placer leur garçon de 15 ans dans la Suisse romande, en échange d'une jeune fille. Les meilleures références. Adresser les offres par écrit, sous chiffre H 1576 N, à l'agence Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.

Man sucht

auf's Frühjahr, einen 16 jähr. Knaben, zur weiteren Erlernung des Französischen, entweder in einer kleineren Pension oder bei Schulbesuch in einem guten Privathause unterzubringen. Offerten mit näheren Bedingungen sind zu richten an B. Lichtenhahn-Gautschy, Pfeffingerstrasse n° 77, Basel. H 763 Q

Une honorable famille

habitant un petit village argovien prendrait en pension une jeune fille de 14 à 15 ans qui désire apprendre la langue allemande. Bonne occasion de suivre les cours d'une école secondaire voisine, et de prendre des leçons de piano auprès d'un des membres de la famille. Vie de famille; prix modéré. Prière d'adresser les offres à Mlle E. H., poste restante, St-Blaise. 1509

30 francs

de gain par jour et plus, à toute personne qui voyagerait pour la vente par acomptes de tableaux, miroirs et régulateurs. — S'adresser à M. Henichel, rue Pourtalès 3, 1er étage. 1424c

Pour capitalistes

On demande à emprunter 30,000 fr. au 3 ½ %, contre garantie hypothécaire de 1er ordre. — S'adr. Etude G. ETTER, notaire, Place-d'Armes 6. 1544

ATTENTION !

Il a été gagné hier à la vente en faveur de l'Asile de Leysin un tableau, non encore réclamé. Le numéro gagnant portait le n° **100.** S'adresser chez Mme Borel-Courvoisier, Beaux-Arts 10. En cas de non-réclamation d'ici au vendredi 18 courant, on disposera du tableau en faveur de la grande loterie. 1566

Une famille sans enfants, habitant une petite ville du Seeland bernois, prendrait en

PENSION

une ou deux jeunes filles désirant apprendre la langue allemande. Bonne école secondaire dans la localité. Vie de famille agréable, bonne pension, prix modeste. Bonnes références. — Offres, sous chiffre H 432 Y, à Haasenstein & Vogler, Berne.

CORPORATION DES TIREURS
de la Ville de Neuchâtel

CONCOURS

Le Conseil de la Corporation met au concours les travaux de **terrassements, maçonnerie, charpenterie, couverture, ferblanterie, serrurerie, menuiserie, plâtrerie et peinture** pour l'agrandissement et les réparations à exécuter au restaurant du Mail.

MM. les entrepreneurs disposés à soumissionner ces travaux peuvent prendre connaissance des plans et conditions, au bureau de M. Béguin, architecte, de 8 à 11 heures du matin.

Les soumissions, portant la suscription **« Restaurant du Mail »**, devront être adressées, pour le 15 février 1898, à M. Alfred Bourquin, président de la Corporation.

Neuchâtel, le 1er février 1898. 1346

NOUVELLES POLITIQUES

LE PROCÈS ZOLA

Paris, 12 février.

Environ 500 curieux stationnent sur la place Dauphine et devant le Palais de justice. L'entrée de MM. Zola, Picquart et Esterhazy soulève les manifestations habituelles.

La salle d'audience est comble. Il y règne une vive animation. L'audience est ouverte à 12 h. 20. Le colonel Picquart est rappelé.

M. Zola explique qu'il n'a pas voulu dire que le conseil de guerre ait acquitté le commandant Esterhazy par ordre, mais bien qu'il l'a jugé sur des pièces incomplètes.

Le colonel Picquart dit que le général de Pellieux, par respect pour la chose jugée, n'a pas cru devoir introduire dans son enquête une expertise du bordereau. Je pense aussi, dit-il, que le commandant Ravary, inconsciemment, est entré dans la même voie, et que le conseil de guerre a jugé d'après des pièces incomplètes ou insuffisantes. Aussi un de ses membres a-t-il pu dire ceci, et j'admire son courage : « Je vois que le véritable accusé est, ici, le colonel Picquart, et je demande qu'il puisse fournir des explications sur sa conduite. »

Des incidents se produisent entre Me Labori et le colonel Henry, et entre le colonel Picquart et le colonel Henry, qui échangent de violents démentis au sujet des pieces secrètes que le colonel Picquart aurait communiquées à Me Leblois.

Sur une question qui lui est posée, le colonel Picquart dit avoir reçu une quinzaine de fois Me Leblois dans son cabinet, mais il nie lui avoir communiqué le document où figuraient ces mots : « Cette canaille de D. »

Le colonel Henry maintient que ce document était sur la table.

Le général Gonse et le commandant Lauth déposent dans le même sens.

Me Leblois nie avec la plus grande énergie.

Me Labori fait alors ressortir qu'il n'y a pas concordance entre les paroles du colonel Henry et le rapport du commandant Esterhazy.

Le colonel Henry, s'avançant alors vers le défenseur, lui dit : « Je ne tolérerai pas que vous suspectiez mon témoignage. »

Le colonel Picquart proteste contre les paroles du colonel Henry, qui réplique : « Je maintiens formellement, moi, que le colonel Picquart en a menti. » (Exclamations, bruits.)

Le colonel Picquart demande à s'expliquer devant le jury. « On a porté contre moi, dit-il, des accusations odieuses. C'est parce qu'ils n'ont pas voulu laisser toucher à leur œuvre. Moi, j'ai pensé qu'il y avait intérêt à faire de la lumière et à ce que justice soit faite aussi. On m'a abreuvé d'injures. Je suis victime de ma bonne foi, de mon attitude correcte, de mon attachement à la cause que je crois être juste. »

Après un nouvel incident entre le président et la défense au sujet de la date à laquelle on devait placer les faits visés, question sur laquelle on parait se mettre difficilement d'accord, le colonel Henry finit par déclarer que la pièce portant les mots : « Cette canaille de D. » n'ont aucun rapport avec l'affaire Dreyfus. (Mouvement.) Le colonel explique que cette pièce appartenait à un dossier sans importance qu'il avait été chargé de constituer. Quant au véritable dossier Dreyfus, le témoin ne l'a jamais vu.

On entend alors Me Demange, défenseur de Dreyfus.

Me Demange expose que l'attitude de M. Scheurer-Kestner et la dénonciation de M. M. Dreyfus lui ont causé une grande émotion, parce qu'il a entrevu la revision possible du procès Dreyfus. Me Demange expose ensuite les raisons judiciaires qui ont empêché de s'adresser d'abord au ministre de la justice. D'ailleurs le gouvernement n'était pas d'avis de faire la revision. Depuis, Me Demange a eu connaissance d'un fait nouveau de nature à amener la revision. L'avocat Salles lui a fait part de la déclaration d'un officier, membre du conseil de guerre, qui lui a dit qu'une pièce secrète avait été communiquée au conseil. (Vive émotion.)

Sur une question de Me Labori, Me Demange dit que le fac-simile publié par le *Matin* avait une ressemblance saisissante avec l'original qui a été lu par le général de Pellieux. (Mouvements divers.)

Me Labori demande si l'original a été soumis au conseil de guerre?

Les membres du conseil et moi, répond Me Demange, nous avions des photographies qui ont été retirées après l'audience, mises sous enveloppe et probablement détruites.

L'audience est suspendue.

La déposition de Me Demange est très commentée. Les uns disent qu'elle peut entraîner une revision du procès Dreyfus, les autres le contestent parce que, disent ils, Me Demange n'a donné aucune preuve.

A la reprise de l'audience, M. Ranc dépose que M. Zola a dû nécessairement être frappé par la partialité qui a présidé aux débats du deuxième conseil de guerre. Son article est l'acte d'un homme de grand cœur et de grand courage.

M. Guiard, homme de lettres, qui assistait au conseil de guerre, dépose dans le même sens.

M. Jaurès est ensuite appelé. Il parle des défaillances gouvernementales, et blâme le huis clos dans lequel s'est déroulé le procès Esterhazy. Il attribue ce huis clos à la nécessité de voiler les contradictions qui existent entre les expertises du bordereau faites en 1894 et en 1897. Le témoin blâme vivement l'absence de recherches sur la dame voilée, qui avait en sa possession, on ne sait comment, des documents secrets. Il accuse l'état-major d'avoir été de connivence avec le commandant Esterhazy et dit que le procès semblait fait uniquement pour justifier les actes de certains militaires. M. Jaurès termine en reprochant aux ministres de ne pas venir faire la lumière devant le jury. Il se demande pourquoi les députés, dont la majorité croit certainement qu'une illégalité a été commise, ne réclament pas la lumière. Les anciens ministres Dupuis et Delcassé lui ont déclaré que le général Mercier ne leur avait jamais parlé que du bordereau. M. Zola a eu raison de protester. Ceux qui l'outragent poursuivent en lui l'homme qui a voulu arracher l'état-major à cette irresponsabilité misérable qui prépare les désastres futurs. (Vives protestations. Manifestations diverses.)

Un vif débat surgit ensuite entre Me Labori, le président et l'avocat général. Me Labori réclame la production du dossier secret et la production du bordereau afin qu'on puisse comparer les écritures. Le président et l'avocat général s'opposent à cette demande. Me Labori dépose des conclusions tendant à la production de ces documents. Après une suspension d'audience, la cour rejette les conclusions de Me Labori.

M. Bertillon, expert, vient affirmer que le bordereau est bien de la main de Dreyfus. Il ajoute qu'il le prouverait si on lui remettait les pièces à conviction qui ont été saisies en 1894 au domicile du condamné.

Me Labori questionne l'expert sur les pièces qui lui ont servi à établir ses conclusions. M. Bertillon répond qu'il ne peut produire ces pièces que sur l'ordre de la cour, à quoi le président objecte que cela ne regarde pas la cour. « En ce cas, dit M. Bertillon, il faudrait l'autorisation du ministre de la guerre. » — « Oh! alors, fait remarquer Me Labori, nous sommes bien sûrs de ne pas l'avoir. »

L'audience est levée sans incident, et la suite des débats est ajournée à lundi.

A la sortie du palais, la foule a acclamé les officiers aux cris de : « Vive la France! Vive la République! » Il s'est produit quelques bousculades sans importance.

Le bruit court que le colonel Picquart a envoyé ses témoins au colonel Henry, à la suite du démenti formel que celui-ci lui a donné au cours de l'audience.

Affaire Dreyfus. — M. Dubois, rédacteur à l'*Aurore*, et qui était cité comme témoin au procès de M. Zola, raconte qu'un incident s'est produit, jeudi après midi, dans le couloir des témoins entre le commandant Forzinetti et le capitaine Lebrun-Renaud.

« Pendant la dernière suspension d'audience, dit M. Dubois, le capitaine Lebrun-Renaud se promenait dans le corridor, lorsqu'en ma présence le commandant Forzinetti l'aborda et lui dit :

— Un journal prétend que vous avez déclaré, à un député dont je ne me rappelle pas le nom, ne m'avoir jamais rien dit au sujet de Dreyfus. Or, vous savez fort bien que, sur une question précise de ma part, vous m'avez déclaré, il y a six mois, que jamais Dreyfus ne vous avait fait d'aveux.

Visiblement embarrassé, le capitaine Lebrun-Renaud chercha à échapper, par une retraite savante, à la question qui lui était posée; mais le commandant Forzinetti le suivit :

— Voyons, je vais vous rafraîchir la mémoire. Vous avez même ajouté que vous aviez été fort ennuyé par toute cette affaire et que, à la suite des potins recueillis par les journaux, vous aviez été mandé au ministère de la guerre et puis à la présidence de la République.

Comme le capitaine Lebrun-Renaud ne répondait toujours pas, et cherchait à entrer dans les cabinets, le commandant Forzinetti le saisit par la tunique et lui cria :

— Si vous avez tenu le langage qu'on vous prête, vous êtes un infâme menteur !

Les personnes présentes s'interposèrent. Le général Gonse, qui assistait à l'incident, dit à M. Forzinetti :

— On a les nerfs surexcités en ce moment. Voyons, commandant, calmez-vous!

Et ce fut tout. Le capitaine Lebrun-Renaud retourna tranquillement dans la salle des témoins à charge, tandis que le général Gonse échangeait une poignée de mains avec l'ancien directeur du Cherche-Midi. »

Nous avons, dit le *Temps*, demandé vendredi matin au commandant Forzinetti si le récit de l'*Aurore* était exact :

« Absolument exact, nous répond-il. J'ajoute que la trace des aveux de Dreyfus n'existe pas dans le rapport adressé, selon l'usage, par le capitaine à son chef de corps, sur la mission de chef d'escorte qui lui fut confiée au jour de la parade d'exécution. S'il existe un rapport du capitaine Lebrun-Renaud mentionnant des aveux faits par Dreyfus, il a été fait après coup. »

— Sous le titre *Paris énervé*, le *Soleil* publie les lignes suivantes :

« Il est certain que, déjà depuis plusieurs semaines, nous ne sommes plus, comme disent les bonnes gens, dans notre assiette. Le malaise s'est emparé de tous les Parisiens, un malaise compliqué d'une nervosité extraordinaire. Au moindre désaccord, dans une conversation, on devient de part et d'autre très vite incisif, mordant. Entrez dans un café, même chez les marchands de vin, les dialogues entre consommateurs ont lieu sur un ton élevé, et souvent le débat cesse parce que les interlocuteurs ne veulent pas en venir aux propos qui brouillent pour toujours ou qui mènent aux actes violents. Pareil état d'âme ne s'est peut-être jamais vu dans notre histoire. Nous avons eu des périodes d'agitation, nous avons assisté à des commotions soudaines, à des élans de joie ou à des crises de douleur, mais nous n'avons pas subi la névrose à l'état chronique. »

Italie

Dans les couloirs de la Chambre, le député Fecca et plusieurs de ses collègues ont interviewé le ministre du commerce, en vue de savoir quelles mesures il compte prendre pour remettre en activité l'importation du bétail italien en Suisse.

— Le député Curioni a déposé une interrogation aux ministres des affaires étrangères et des travaux, pour connaître les motifs des retards apportés à l'échange des ratifications de la convention pour le percement du Simplon.

Chine

La Chine autorise l'Angleterre à prolonger le chemin de fer de la Birmanie à travers le Yunan, et l'Allemagne à construire un chemin de fer à Icheo, comme compensation du meurtre d'un factionnaire allemand.

NOUVELLES SUISSES

L'amortissement. — Dans son message, le Conseil fédéral prétendait que, en dix ans, de 1882 83 à 1891-92, la Prusse avait amorti 840 millions de marcs sur sa dette de chemins de fer (*Feuille fédérale* 1897, T. I, p. 720.)

Dans un tout récent discours à Lausanne, M. Ruffy, président de la Confédération, a déclaré que la Prusse avait amorti en tout, au 31 mars 1896, une somme de 585 millions sur sa dette totale d'environ sept milliards.

M. Ruffy a donc abandonné sur ce point les chiffres du message. C'est déjà quelque chose. Mais, pendant qu'il y était, il aurait bien dû aller jusqu'au bout et dire que l'auteur sur lequel on s'appuie pour affirmer que la Prusse a amorti 585 millions, M. Richard de Kauffmann, a déclaré ailleurs que l'amortissement de la dette des chemins de fer en Prusse était une pure fiction.

C'est une fiction, parce que la somme portée en amortissement de cette dette figure en augmentation de la dette nationale.

Où donc est l'amortissement ?

Heimatloses. — Le département fédéral de justice et police a informé par circulaire les gouvernements cantonaux qu'il a l'intention de donner cette année une solution définitive à tous les cas d'heimatloses qui sont encore pendants. Il a, en conséquence, invité les gouvernements à ouvrir une enquête, avec le concours des autorités communales, pour s'assurer, avant le 15 mars prochain, s'il y a encore sur le territoire de leur canton des heimatloses et de lui transmettre un rapport détaillé sur chaque cas.

L'enquête demandée par le département fédéral portera également sur les déserteurs et les réfractaires.

Insultes rachatistes. — On lit dans la *Suisse libérale* :

« L'horloger. — Un de nos lecteurs indigné, nous communique un numéro du journal bernois, la *Confidentia*, dans lequel M. Gobat est qualifié « d'ancien conseiller d'Etat » et de « renegat » et où nous lisons, en caractère gras, sous ce titre : « Gardez-vous de la littérature stipendiée. »

« La brochure de Droz est basée sur des combinaisons et des calculs intentionnellement faux; l'auteur spécule sur les imbéciles dont il y a peu heureusement dans notre peuple. »

A un autre endroit de ce numéro, M. Droz est aussi qualifié de « renégat » et, ce qui constitue sans doute sous la plume du journaliste bernois une insulte suprême, de « ancien horloger ».

Le peuple neuchâtelois saura venger prochainement à Fleurier, à Neuchâtel et à la Chaux-de-Fonds « l'ancien horloger » de ces attaques infâmes et ineptes. »

Un journaliste suisse expulsé de France. — Les *Basler Nachrichten* publient la note que voici :

« Voici qui caractérise la situation à Paris : Notre correspondant vient d'être expulsé de la capitale française par le ministre de l'intérieur. Le but de cette mesure est sans aucun doute de donner un avertissement à d'autres journalistes étrangers, qu'on se croit encore tenu de ménager. Notre correspondant était très loin de représenter les événements sous des couleurs hostiles à la France et de courir après la sensation. On en voulait effrayer d'autres; voilà tout. Nous serions étonnés que de tels procédés puissent, à la longue, réussir au gouvernement. »

Union tessinoise. — Lugano fêtera demain le centenaire de l'indépendance du Tessin. Nous apprenons qu'à cette occasion l'*Union tessinoise* de Neuchâtel a été appelée comme musique de fête et que la ville de Lugano a préparé une belle réception à ses membres. Les autorités communales, la commission des fêtes du centenaire, la musique luganaise, les sociétés avec bannières et la population iront en cortège les prendre à la gare. Puis la fête suivra son cours. Au programme figure une soirée au théâtre, donnée par l'Union tessinoise et les artistes de Lugano. Demain, l'Union offrira un concert public, à la place de la Riforma.

BERNE. — Il est question depuis très longtemps de construire à Aarberg une fabrique de sucre de betterave, et le Grand Conseil de Berne a nommé une commission chargée d'examiner si l'Etat ne pourrait pas s'intéresser à l'entreprise, qui développerait une branche d'agriculture encore peu connue dans le pays.

Cette commission s'est réunie ces jours derniers à Berne, et elle a décidé de proposer au Grand Conseil une prise d'actions d'au moins 150,000 fr., sous réserve bien entendu que les promoteurs de la nouvelle industrie feront la preuve de sa vitalité.

A cet effet, le gouvernement se rendra prochainement dans le Seeland pour contrôler les résultats obtenus dans la culture de la betterave. S'ils sont satisfaisants, il ouvrira un concours pour la fourniture des plans de la fabrique.

Voilà donc l'Etat fabricant de sucre! Quand se fera-t-il épicier ou boucher ?

SCHWYTZ. — A mesure que la votation s'approche, la lutte devient plus ardente entre les partisans et les adversaires de la nouvelle constitution. Les esprits sont surchauffés.

La pierre d'achoppement, dans le projet, sont les articles, soumettant à un certain contrôle l'administration des biens des couvents. Dimanche dernier, il a été donné lecture du haut des chaires d'une sorte de mandement approuvé par l'évêque, dans lequel il est dit qu'un bon catholique ne peut voter les articles 28 et 29 du projet, ceux relatifs aux couvents.

Cette intervention du clergé, faite en termes très agressifs, a eu pour effet d'intimider beaucoup d'électeurs qui renonçant à examiner le projet, s'en rapportent à la déclaration de leurs conducteurs spirituels et annoncent qu'ils voteront « non ».

Les partisans de la revision font observer que les principes proclamés aux articles 28 et 29 du projet sont, en fait, appliqués maintenant déjà : que jusqu'ici le clergé a, sinon admis, tout au moins toléré cette application et qu'ils ne voient pas pourquoi, revenant en arrière, on subordonnerait maintenant l'Etat à l'Eglise en matière civile, transformant le libre canton de Schwytz en un « Etat de l'Eglise » au petit pied. Ils ajoutent que ces articles si combattus maintenant et contre lesquels le clergé emploie toutes ses armes, ont été introduits dans la constitution par des hommes qui se considéraient comme de bons catholiques et de bons chrétiens, par les pertes de plusieurs de ceux qui en sont aujourd'hui les adversaires les plus acharnés.

La lutte étant engagée sur le terrain où l'a placée le clergé, il paraît probable que le projet de constitution sera repoussé par le peuple schwytzois.

CANTON DE NEUCHATEL

Rachat. — Une réunion nombreuse d'électeurs du district du Val-de-Ruz a eu lieu hier après midi à Chézard, pour entendre un exposé de M. J. Calame-Colin, conseiller national, sur la question du rachat.

Nous ne voulons pas amoindrir, en le résumant, le remarquable travail du sympathique député aux Chambres fédérales; disons seulement que son discours a été suivi avec un grand intérêt par l'assemblée, qui a pu se convaincre que le rachat des chemins de fer suisses serait une grave imprudence au point de vue économique et politique et qu'il serait une mauvaise affaire pour les finances de la Confédération, qui seraient grevées d'une dette d'un milliard et quelques cents millions, sans que l'expérience faite dans ce domaine par les grands pays qui nous entourent soit de nature à nous rassurer quant au résultat d'une semblable opération; bien au contraire, la plupart des Etats ayant de gros déficits à enregistrer dans l'exploitation des chemins de fer.

Rappelant que le projet de rachat des cinq grandes compagnies seulement constituait un privilège, et qu'il résulte des dispositions du Conseil fédéral à l'égard des lignes secondaires, que celles ci sont menacées d'une ruine à bref délai, l'orateur a dit que l'exemple du rachat du chemin de fer du Jura-Neuchâtelois, cité comme résultat à l'appui de celui du réseau suisse, ne saurait être pris en considération, l'exploitation de cette ligne ayant lieu par une *compagnie privée*, mieux placée pour le faire economiquement que l'Etat.

M. Calame a rendu, en terminant, un juste hommage à M. Numa Droz, que certains journaux de la Suisse allemande ont récemment calomnié d'une manière indigne; cet hommage a été vigoureusement souligné par l'assemblée qui, en outre, sur la proposition d'un de se membres, s'est déclarée à l'unanimité opposée au rachat.

La musique des Geneveys-sur-Coffrane a égayé cette réunion par plusieurs productions qui ont été fort goûtées.

Val-de-Ruz *(Corr.)* — Le recensement de la population de ce district, opéré en janvier écoulé, accuse un total de 9318 habitants, contre 9317 recensés en 1897: il y a donc une augmentation de un habitant sur l'année précédente.

Cette population se répartit de la manière suivante: 4936 Neuchâtelois, dont 2415 du sexe masculin et 2521 du sexe féminin; 3886 Suisses d'autres cantons, dont 1979 du sexe masculin et 1907 du sexe féminin; 496 étrangers, dont 276 du sexe masculin et 220 du sexe féminin.

L'état civil indique 2915 mariés, 531 veufs, 5872 célibataires, 292 enfants non vaccinés.

Il y a 545 horlogers neuchâtelois et 333 non neuchâtelois; 383 agriculteurs neuchâtelois et 209 non neuchâtelois; professions diverses, 590 Neuchâtelois et 893 non Neuchâtelois.

La religion indique 8750 protestants, 568 catholiques. Il y a 775 propriétaires d'immeubles, 1179 maisons habitées.

— Le recensement des chiens auquel il a été procédé dernièrement accuse pour le district du Val-de-Ruz un total de 275 chiens, pour lesquels il a été payé comme taxes la somme de 2232 fr. 50.

Bayards. — Le recensement de la commune des Bayards accuse au 1er janvier 1898 une population de 854 habitants. Ils se décomposent en 621 Neuchâtelois, 195 Suisses d'autres cantons et 38 étrangers. 417 appartiennent au sexe masculin, 437 au sexe féminin; il y a 251 mariés, 60 veufs et veuves, 3 divorcés et 540 célibataires; 791 sont protestants, 49 catholiques et 14 divers.

Marin. — On nous écrit:

La correspondance publiée dans le nº 30 de la *Feuille d'Avis* par « Quelques contribuables » a besoin d'être complétée car elle omet d'indiquer les causes qui ont mis la Commune de Marin-Epagnier en si mauvaise posture.

Depuis un temps immémorial, les conseils de la Commune ont été l'apanage presque exclusif de quelques familles *communières* de l'endroit. (Nous ne blâmons pas, nous constatons le fait.) Les simples *habitants*, c'est-à-dire les Neuchâtelois d'autres communes et les Suisses d'autres cantons, sans être exclus des autorités, n'ont jamais eu d'autre voix au chapitre que celle de payer de beaux et bons impôts; il est vrai que c'est un peu leur faute. C'est ainsi, par exemple, que de mémoire d'homme on ne se souvient pas que la caisse communale ait déménagé une seule fois ses pénates; on se l'est transmise de père en fils avec l'héritage de la famille. C'est ainsi encore que *un ou deux fonctionnaires* cumulent toutes les places salariées. Ainsi tout semblait marcher pour le mieux dans la meilleure des communes.

Le mal est qu'avec ce système, aucun progrès n'est possible, pas plus ceux qui sont urgents que ceux qui ne sont que désirables; car l'influence toute puissante et consacrée par le temps de quelques individus, suffit pour tout enrayer.

Au printemps de 1897, des élements nouveaux entrèrent au Conseil général. La question d'un collège neuf, agitée depuis 6 ou 7 ans, ne tarda pas à être reprise.

Le Conseil communal alarmé crut trancher l'affaire en demandant un crédit de 1000 fr. pour réparations urgentes et immédiates à la classe inférieure; le Conseil général aurait préféré l'étude d'un nouveau collège, mais devant la situation déplorable de nos classes, il a voté d'urgence ces 1000 fr.; le Conseil communal s'était engagé à faire exécuter ces réparations pour le 1er novembre au plus tard, rien n'a été fait, sous le fallacieux prétexte que l'Etat a laissé dormir la demande de la Commune dans ses cartons.

En novembre, le Conseil général eut une séance extraordinaire avec le « bâtiment scolaire » à l'ordre du jour. *Le Conseil communal refusa d'y paraître, sans donner de motifs.* Mais le Conseil général, qui décidément s'émancipe et commence à jouer le premier rôle (cela aurait dû être déjà auparavant), le Conseil communal ne trouva pas la plaisanterie de son goût; après mûres délibérations, il vota un nouveau collège.

Le Conseil communal ne s'en émut guère; mais quand, en décembre, il présenta le budget, quand il voulut s'opposer à la lecture du dernier procès-verbal et à toute discussion sur le collège, le Conseil général, revenu au sentiment complet de la plénitude de ses droits et de sa dignité, passa outre et établit un nouvel ordre du jour qui était en même temps un vote de blâme pour le Conseil communal. Alors celui-ci se retira et le budget est resté en panne. Hélas! les vieilles traditions du passé s'en vont et le respect envers les autorités se perd; pour la première fois, le Conseil communal de Marin en a fait l'expérience, mais sans se tenir pour satisfait, il a recouru au Conseil d'Etat, et entre temps a fait réparer la cour du vieux collège; il y a cinq ans, cette dernière mesure aurait été approuvée, mais à l'heure présente elle a l'air d'un défi lancé au Conseil général et à la population.

On dit que le Conseil général, rendu tout à fait hostile, priera son Conseil communal qui, d'après la loi, lui est subordonné, de se soumettre ou de se démettre.

Mais tout ceci ne nous donne toujours pas un budget et nous déclarons encore une fois ne pas comprendre pourquoi l'Etat ne fait pas adopter ce budget au plus vite, puisque voilà plus d'un mois qu'il est nanti.

Nous ne sommes pas un membre important de la famille neuchâteloise, mais nous en sommes membres, et comme tels nous voulons être traités sur le même pied que les autres communes.

Quelques contribuables.

CHRONIQUE LOCALE

Tir fédéral. — On entend souvent, en parlant du tir fédéral, assimiler celui-ci à un tir cantonal. Souvent aussi, on entend comparer et donner la même importance au tir cantonal de 1882 qu'au tir fédéral. Il y a là une erreur à relever et les chiffres suivants démontreront que le prochain tir fédéral sera d'une importance autrement grande que le tir cantonal de 1882.

Au tir cantonal, en 1882, il y avait 54 cibles; au tir fédéral, il y en aura 205. Au tir cantonal de 1882, il y avait 47 sections concurrentes; au tir fédéral de 1895 à Winterthour, il y avait 326 sections et 708 groupes concourant au fusil et à la carabine, et 93 groupes au revolver.

Le seul mouvement de la gare de Winterthour du 28 juillet au 7 août 1895. pendant le tir fédéral, a été de 214,794 personnes, ce qui fait ressortir une moyenne d'à peu près 20,000 par jour. — Nous pensons qu'il y a lieu, pour les personnes que cela concerne, de prendre dès maintenant les mesures nécessaires pour pouvoir loger et nourrir tout ce monde-là, de façon à éviter les ennuis et l'insuffisance lors de la fête d'agriculture en 1887.

L'affiche-réclame. — On nous écrit:

C'est avec un vif intérêt que j'ai visité l'exposition des projets d'affiche, et constaté avec plaisir la forte participation de nos artistes suisses. Quoique parfaitement d'accord avec les décisions du jury en ce qui concerne l'exécution artistique, je me permets d'exprimer le désir que ce ne soit pas le travail *Liauba*, auquel a été adjugé le premier prix, qui soit choisi comme affiche pour le tir fédéral de cette année.

Voici mes raisons:

1º L'affiche n'est pas suffisamment compréhensible pour le grand public auquel elle est destinée.

2º Le caractère de fête fédérale ne ressort pas assez. L'aigle neuchâteloise qui, soit dit en passant, n'est pas connue en dehors du canton, prédomine trop et rend la croix fédérale incompréhensible, surtout dans sa partie inférieure.

3º Le texte de l'affiche n'est pas assez lisible.

4º Le sujet lui-même n'est ni assez frappant, ni assez intéressant pour attirer l'attention du grand public et engager celui-ci à étudier l'affiche. Elle ne remplit donc pas, comme elle le devrait, le but essentiel de la réclame auquel elle est destinée.

5º Le projet « Noir et Rouge » ayant obtenu au concours le second prix atteindrait, après de légères modifications, beaucoup mieux le but de la réclame, et sa reproduction serait probablement moins coûteuse que celle de *Liauba*.

DE R.

Les lignes qui précèdent nous paraissent mériter quelques mots de réponse et d'explications.

Tout d'abord, le fond de la question n'est pas en discussion. Le programme du concours porte à l'article 9:

« Dans chaque catégorie, le premier projet primé sera exécuté. Le Comité se réserve toutefois le droit de lui faire subir, éventuellement, les modifications de détails qu'il jugera nécessaires. »

Or, le jury a décerné, à *l'unanimité*, le premier prix au projet *Liauba*. C'est donc ce projet qui sera exécuté, peut être avec des modifications de détail. La situation est claire et nette, et le comité des constructions et décors qui a ouvert le concours saura défendre sa signature.

En ce qui concerne le projet lui-même, M. de R. dit qu'il ne sera pas compris du grand public. C'est peu flatteur pour ce dernier. Nous tenons le grand public pour plus intelligent que cela. La croix blanche sur fond rouge, portant un fusil et les armes de la ville de Neuchâtel, avec cette inscription en toutes lettres: *Tir fédéral à Neuchâtel. du 16 au 28 juillet 1898;* qui est-ce qui ne comprendra pas un sujet aussi simple que celui-là?

On n'y trouve pas l'éternel tireur assis, debout ou couché. Tant mieux. Le sujet sort de la banalité; il intéressera par la nouveauté, par son allure distinguée, par la manière très artistique avec laquelle il est exécuté.

Le sujet montre clairement une chose certaine, mais qui n'est pas connue de tous, c'est qu'un tir fédéral est *une entreprise organisée par une ville et la Confédération.* Pour ces motifs l'auteur a tout naturellement mis à l'honneur l'emblème de la ville, l'aigle chevronnée, l'antique sceau communal, et celui de la mère patrie, la croix fédérale.

L'affiche *Liauba* attirera les regards du public à côté des réclames de l'industrie et du commerce, dont le but est tout autre. Il n'est pas question ici de célébrer l'efficacité des pastilles X ou Z contre la toux ou contre les maux de tête, ni de vanter les mérites d'un tuyau de pipe ou la saveur d'un apéritif. Il s'agit d'annoncer à toute la Suisse le tir fédéral à Neuchâtel pour le mois de juillet, au moyen d'une affiche qui fasse honneur à Neuchâtel, où chacun sait que l'on fait tant pour le développement des beaux-arts. Le projet *Liauba* remplira parfaitement ce but. En le contemplant, nos Confédérés se diront sûrement: « Tiens, voilà les Neuchâtelois qui ont su faire une affiche qui sort de l'ordinaire, une affiche de tir sans le tireur qu'on a vu partout. » Ils examineront, ils étudieront, ils discuteront; le tir fédéral de Neuchâtel et son affiche fourniront le sujet de toutes les conversations... si ce n'est pas de la réclame c'est que nous n'y entendons rien.

Enfin le projet *Liauba* fera connaître — il en est temps — l'aigle neuchâteloise séculaire hors du canton où, parait il, on l'ignore; et préparera merveilleusement nos confédérés à faire connaissance avec l'emblème du tir fédéral de Neuchâtel dont l'auteur et celui de l'affiche premier prix sont un seul et même artiste. Cet emblème a été adopté par le Comité d'organisation; il n'est autre que l'aigle neuchâteloise avec l'écu aux chevrons, déployant ses ailes sur la croix fédérale; de plus on y remarque le fusil avec lequel l'heureux tireur remportera la prime sur laquelle il retrouvera le *même* emblème, qui est aussi celui de l'affiche. On ne pourra pas faire le reproche que tout cela ne se tient pas.

M. de R. ferait œuvre de bon patriote en publiant dans les journaux de la Suisse allemande des articles destinés à préparer les confédérés à considérer en connaissance de cause les armoiries qu'on mettra sous leurs yeux; les sources ne manquent pas pour faire le fond de sa notice et quant à l'aigle elle-même, ne l'a-t-il pas vue hier en se rendant au concert de la Société chorale, taillée sur le bassin de la fontaine du Temple-du-Bast où se lit aussi la date de 1655.

Asile évangélique de Cannes. — Sur les bords admirables de la Méditerranée, il existe à Cannes une maison hospitalière et bienfaisante, ignorée de beaucoup. C'est l'Asile évangélique qui a été fondé dans le but de procurer un séjour de repos aux personnes dont la santé réclame le climat du Midi, mais auxquelles leur position de fortune ne permet pas le séjour dans les grands hôtels.

L'Asile évangélique reçoit de préférence les protestants, mais accueille des malades de toute confession et de toute nationalité.

On peut y être reçu en payant la pension entière, la demi pension, ou même gratuitement dans des cas très graves. Pendant les vingt-trois premières années de son existence, l'asile a reçu 1371 protestants, 218 catholiques, 1 grec orthodoxe et 3 israélites. — Les pensions couvrent à peu près la moitié du budget annuel, 30,000 fr. en moyenne; le reste est fourni par les subventions de diverses églises d'Angleterre, du Conseil fédéral, mais surtout par les souscriptions régulières des membres de la colonie étrangère et les collectes.

Le comité d'administration, très dévoué, est composé de membres protestants de divers pays.

Les malades sont soignés avec le plus grand dévouement par les docteurs et les garde-malades. La directrice de l'asile est actuellement la sœur Achard, de la maison des diaconesses de Paris, une femme d'élite, l'âme de la maison.

Les Suisses y sont toujours nombreux. Les Neuchâtelois sont souvent au nombre des pensionnaires de l'asile; il s'y en trouve actuellement.

Or nous apprenons qu'une vente aura lieu très prochainement à Cannes, en faveur de cet établissement philanthropique. Si nous en parlons ici, en la recommandant à la sollicitude des lecteurs, ce n'est pas parce que les institutions charitables de chez nous seraient moins dignes d'intérêt que précédemment, mais parce qu'en recevant nos compatriotes dans son intérieur bienfaisant, l'asile évangélique de Cannes s'est acquis des titres à l'attention et à la reconnaissance de notre pays.

(Voir aux annonces.)

XLIIIme Concert de la Société Chorale.

Comme d'habitude, un nombreux public assistait au concert de la Société Chorale. Personne n'en est sorti avec le regret d'avoir perdu une après-midi même ensoleillée, car entendre cette vaillante société, c'est jouir pleinement de l'art le plus propre à susciter des émotions.

Chacune des deux œuvres, en son genre, aura plu, le *Requiem* de Saint-Saëns par la puissance et la clarté, les qualités maîtresses du grand compositeur français; *Ruth*, de César Franck, par son caractère très prononcé de peinture pastorale.

Les solistes, dont trois nous étaient connus, ont été vraiment à la hauteur de leur tâche; Mmes Ketten, Raeuber-Sandoz, MM. Troyon et Pictet ont donc droit à toutes nos félicitations pour la manière distinguée avec laquelle ils ont chanté le quatuor du premier morceau et les récitatifs parfois longs de l'églogue biblique.

Sauf une disproportion regrettable entre les voix de dames et les voix d'hommes, nous pouvons affirmer sans réticence que les chœurs étaient magnifiques, travaillés consciencieusement et exécutés avec le brio et la finesse nécessaires. Ceci est à la louange des chanteurs et surtout du directeur qui mérite un éloge tout spécial.

L'orchestre s'est fort bien comporté dans le *Requiem*. Dans *Ruth*, il a eu quelques défaillances: cela provient naturellement du petit nombre de répétitions; néanmoins il est pour une grande part dans la réussite du concert ainsi que l'orgue joué par M. J. Lauber, avec le talent que nous lui connaissons.

En résumé, un succès de plus à ajouter aux nombreux que la Société Chorale possède déjà; remercions et félicitons la de savoir et de pouvoir procurer au public neuchâtelois de si réelles et si grandes jouissances.

La Compagnie des vignerons de Neuchâtel, assemblée le 11 courant, a accordé pour la culture de 1897:

6 primes de 1re classe, plus 1 mention; 21 primes de 2me classe, dont 5 demies, plus 4 mentions et 6 primes de 3me classe. — Soit 33 primes sur 62 vignerons. Cette année ci, comme déjà l'année dernière, il n'a pas été tenu compte des notes concernant la saison du recartage que les pluies du mois de septembre ont généralement entravée.

☛ *Faute de place, nous renvoyons au prochain numéro la suite de notre feuilleton.*

DERNIÈRES NOUVELLES

Berne, 12 février.

Le conseil d'administration du Jura-Simplon s'est réuni, ce matin, à Berne. Il a discuté et approuvé le budget général de 1898, qui présente un total de dépenses de 17 866 000 francs contre 17 093,000 fr. en 1897.

Le chiffre en plus provient surtout de l'augmentation des traitements du personnel, puis de celle du parcours des trains, qui se chiffre par 530,000 kilomètres.

Le Conseil a approuvé aussi les crédits spéciaux de 1898, pour des dépenses extraordinaires de construction et de renouvellement, au montant de 2,690,000 francs, dont à cette occasion on a mentionné pour mémoire les travaux d'agrandissement de la gare de Bienne, qui seront entrepris dès que le plan général de l'agrandissement aura été définitivement approuvé par les parties intéressées.

Paris, 12 février.

MM. Ernest Roche, de Beauregard et Castelin ont déposé aujourd'hui à la Chambre une interpellation sur les incidents de l'affaire Dreyfus.

Le général Billot a déclaré qu'à son avis la discussion ne devait avoir lieu à ce sujet qu'après l'affaire Zola. Cependant, le ministre a tenu à se disculper des insinuations dirigées contre lui d'avoir des relations avec la famille Dreyfus. Il a répété que Dreyfus a été justement condamné.

M. Méline a réclamé l'ajournement de la discussion après le procès Zola.

M. E. Roche a répliqué et a été rappelé à l'ordre.

En définitive, l'ajournement a été voté par 478 voix contre 72.

M. Turrel a déposé le projet concernant le chemin de fer métropolitain.

Christiania, 12 février.

Dans le conseil d'aujourd'hui, le cabinet a décidé de donner sa démission.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(Service spécial de la *Feuille d'Avis*)

Berne, 13 février.

De nombreuses assemblées ont eu lieu aujourd'hui dans le canton. A Steffisbourg, 250 citoyens, à Grindelwald, 200 et à Meiringen 300 ont été unanimes à acclamer le rachat.

A Eriswyl et à Ursenbach, des assemblées de 80 et de 100 citoyens se sont séparées sans votation.

A Laufon 250 citoyens se sont prononcés à l'unanimité pour le rejet du projet.

A Schupfen une réunion qui comptait 160 citoyens a voté pour le rachat par 80 voix, ses adversaires ayant quitté la salle.

A Chiètres, une assemblée a été interdite par le Conseil d'Etat de Fribourg, à cause de l'épidémie de dyphtérie.

Zurich, 13 février.

Une assemblée populaire, convoquée à la Tonhalle, après avoir entendu MM. Cramer-Frey, conseiller national, et Stœssel, député aux Etats, s'est prononcée à l'unanimité en faveur du rachat.

Zurich, 13 février.

Toutes les grandes communes du canton ont eu aujourd'hui des assemblées, qui sans exception se sont prononcées à l'unanimité pour le rachat.

Soleure, 13 février.

Cent délégués du parti socialiste du canton de Soleure, après avoir entendu un rapport de M. Furholz, se sont prononcés à l'unanimité pour le rachat.

Zoug, 13 février.

Aujourd'hui plusieurs assemblées ont eu lieu dans le canton. A Menzingen et à Morenschwand, des assemblées de 90 et de 150 citoyens se sont prononcées pour le rachat. A Ober Aegeri une assemblée de 250 citoyens s'est prononcée à l'unanimité contre le rachat.

Sempach, 13 février.

Il y a eu aujourd'hui deux assemblées ici pour discuter la question du rachat. L'une, qui comptait 400 assistants, après avoir entendu M. X. Sourbeck, s'est prononcée en majorité pour, et l'autre, qui comptait 150 assistants s'est prononcée à l'unanimité contre le rachat.

Schwytz, 13 février.

Le projet de nouvelle constitution a été rejeté par 7343 voix contre 3833. Le résultat d'une seule commune manque encore.

Delémont, 13 février.

Une assemblée convoquée par le parti libéral, et qui comptait 250 personnes, a discuté aujourd'hui la question du rachat. Les opinions paraissaient très partagées et il n'y a pas eu de votation.

Lausanne, 13 février.

De nombreuses conférences pour et contre le rachat ont eu lieu aujourd'hui dans les différentes parties du canton. Tous les membres vaudois de l'Assemblée fédérale y ont pris la parole.

Yverdon, 13 février.

M. Numa Droz a parlé hier soir au Casino, contre le rachat, devant un auditoire qui comptait environ 500 personnes et qui lui a fait une chaude ovation. M. Paillard, conseiller national, a soutenu la thèse contraire. Il n'y a pas eu de votation, mais l'assemblée était en grande majorité composée d'adversaires du rachat.

Madrid, 13 février.

Le ministre des affaires étrangères, interviewé, a déclaré que l'incident Dupuy de Lome est absolument clos.

Athènes, 13 février.

Le Conseil des ministres a décidé de convoquer la Chambre dans le courant de la semaine, probablement jeudi, pour le vote des mesuros financières.

New-York, 13 février.

Une dépêche de Washington au *World* dit que les instructions envoyées au général Woodford lui prescrivent de demander au gouvernement espagnol des explications au sujet du passage de la lettre de M. Dupuy de Lome relatif à l'autonomie et au traité de réciprocité.

Berne, 14 février.

La commission de surveillance de l'asile de Kehrsatz, où se sont passés les faits qui ont motivé la condamnation de Jordi, a donné sa démission, que le Conseil d'Etat a acceptée.

Fleurier, 14 février.

M. Numa Droz a parlé hier contre le rachat au temple devant une foule qui remplissait tout l'édifice. Très applaudi au cours de sa conférence déjà, il l'a été plus encore à la fin. Aucun vote n'est intervenu.

Paris, 14 février.

Le service d'ordre autour du Palais de justice sera aujourd'hui plus rigoureux que jamais. Des troupes de Versailles renforceront dans la journée la garnison de Paris.

— Le *Gaulois* reproduit un bruit de la Haye suivant lequel on fiancerait la jeune reine Wilhelmine avec le prince Louis-Napoléon.

Le comte et la comtesse de Wesdehlen et leurs enfants, à Stuttgart, les familles Wesdehlen et Pourtalès font part à leurs parents et amis de la perte douloureuse qu'ils viennent de faire en la personne de

Monsieur Wilhelm de WESDEHLEN,

leur cher fils, frère et neveu, que Dieu a repris à Lui le 10 février, à Menton, à l'âge de 25 ans, après une courte maladie. 1557

AVIS TARDIFS

GRANDE BRASSERIE DE LA MÉTROPOLE

Ce soir à 8 heures

Grand concert

troupe réputée 1607

SIEGENTHALER

Imprimerie H. WOLFRATH & Cie